



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élèves

Question écrite n° 53180

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les résultats d'une enquête de l'INSEE selon laquelle le revenu des parents prime le capital culturel pour la réussite à l'école. En effet, d'après une enquête publiée par l'INSEE, le revenu des parents est un facteur plus important que le capital culturel pour la réussite à l'école des enfants. Ainsi, en 1997, 62 % des enfants de quinze ans appartenant aux 20 % des familles les plus modestes sont en retard en troisième, contre seulement 17 % des adolescents appartenant aux 20 % des familles les plus aisées. L'enquête constate que cette inégalité est restée stable au cours des dix dernières années. Il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour assurer la réussite scolaire des enfants.

## Texte de la réponse

Lors de sa conférence de presse du 4 septembre sur la rentrée scolaire 2000, le ministre a annoncé plusieurs mesures destinées à lutter contre l'échec scolaire dès l'école primaire où s'établit le socle de tous les apprentissages ultérieurs. Le programme ambitieux qui a été arrêté engage aussi bien l'école maternelle que l'école élémentaire. A l'école maternelle, c'est la maîtrise du langage oral qui doit être améliorée car elle constitue un préalable à l'apprentissage de la lecture. A l'école élémentaire, la maîtrise de la langue, vecteur de toute connaissance et de toute construction de soi, reste la priorité absolue. Pour assurer la réussite scolaire de tous les enfants il faut aussi repérer les difficultés pour les résoudre vite. Dans cette perspective il a d'abord été rappelé aux équipes pédagogiques l'importance que revêt l'exploitation des résultats des évaluations nationales à l'entrée au CE2 et en 6e : ainsi, pour chaque élève qui ne possède pas les compétences de base en lecture à l'entrée au CE2, un programme personnalisé d'aide et de progrès doit être mis en place. A partir d'un diagnostic précis élaboré par l'ensemble de l'équipe éducative, ce programme, construit par l'équipe pédagogique avec l'élève et en partenariat avec les parents, s'appuie sur les points forts de l'élève pour lui redonner confiance et assurer sa progression grâce à des aides adaptées à ses besoins. Par ailleurs, de façon à intervenir au plus tôt sur les difficultés rencontrées par certains élèves, des outils d'aide à l'évaluation seront fournis aux écoles pour une mise en oeuvre dès la rentrée 2001 dans les classes de grande section et du cours préparatoire. Ces évaluations mettront en évidence les acquisitions mais aussi divers besoins qu'une intervention pédagogique adaptée permettra de combler afin que les difficultés ne se cumulent pas de manière précoce, altérant ainsi les capacités d'apprendre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53180

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 octobre 2000, page 6184

**Réponse publiée le** : 19 mars 2001, page 1668